

## REGLEMENT SAISON 2011/2012 - WATER POLO

Depuis mi octobre 2010, un nouveau fonctionnement a été mis en place en Région Centre pour le Water-polo.

De nouveaux intervenants ont accepté de relever le défi qui consiste à faire progresser notre région dans ses résultats, à améliorer encore la formation (des jeunes, des officiels, des entraîneurs et des cadres), à mettre en commun nos compétences et, puisque nous sommes un sport d'équipe, de travailler ensemble pour parvenir à nos buts.

### Création d'une Equipe Technique Régionale

#### Composition :

Luc Bonnard, Rodolphe Boussin, Christophe Pollet, Tony Poullin, Olivier Szabo, Cécile Duchateau et Patricia Fontanillas

**Son rôle :** définir les orientations sportives et les moyens nécessaires à mettre en œuvre pour y parvenir

### Commission Water-Polo Centre

#### Composition :

Matthias Beurton, Yohan Chesneau, Damien Cousty, Yannick Defet, David Vandekerkhove, Elisabeth Klein

**Son rôle :** dynamiser et coordonner l'organisation du water-polo en région Centre. Suivre et mettre en place les orientations sportives définies par l'ETR. Etablir un budget prévisionnel, un calendrier de la région et gérer le championnat régional

### Qui fait quoi :

Responsable du WP Région Centre : Elisabeth Klein

Désignation des arbitres : Tony Poullin

Remboursement des déplacements des arbitrages en championnat régional : Catherine BOUVAC

Report de matchs : Elisabeth Klein

Formation des officiels A : Luc Bonnard et Tony Poullin

Formation des officiels B : tous les arbitres fédéraux

Formation des entraîneurs et des cadres : Elisabeth Klein

Relations ERFAN : Elisabeth Klein

Secteurs filles : Yannick Defet

Secteur jeunes 11 ans, 13 ans, 15 ans, 17 ans : Didier Chion (11 ans), Rodolphe Boussin (13 et 15 ans), Olivier Szabo (13 et 15 ans), Matthias Beurton (17 ans) et sans doute intervention ponctuelle de Bogdan Jianu.

Coupe du Centre : mise en attente

Résultats championnat régional : Elisabeth Klein

Site internet : Patrick Gimonet

## PROGRAMME ET DEROULEMENT DE LA SAISON

### SECTEUR JEUNES

#### **1) 10 -11 ans (2001/2002 - poussins)**

- Regroupements de 14h à 17h30, toutes les 8 semaines
- Tournoi de polonats régional (le 15 avril à Argenton sur Creuse)
- Participation à la finale de polonats interrégional (le 3 juin au Mans)

Les clubs de natation et de water polo peuvent participer à ces tournois. Les participants doivent être licenciés. Le club organisateur devra prévoir un goûter.

Chaque club peut présenter une équipe complète ou pas, voire quelques joueurs qui pourront se regrouper avec d'autres clubs.

#### **2) 12 -13 ans (2000/1999 - benjamins)**

Nous voudrions continuer cette année des journées de regroupement, un ou deux stages sur la région et la participation aux intercomités

- Regroupements de 14h à 17h30, toutes les 6 ou 8 semaines
- Stages de sélection et de préparation à la coupe de France des benjamins en février 2012 (du 5 au 9 février) et si potentiel intéressant nouveau stage pendant les vacances d'avril (du 30 avril au 5 mai)
  - Participation aux Inter-comités zone Ouest. La sélection de cette équipe se fera lors des regroupements (ICO 13 : 1<sup>er</sup> avril et 24 juin)
  - Participation à la Coupe de France des benjamins (moins de 13 ans) qui se déroulera entre le 10 et le 14 juillet dans l'Est (sans doute bassin de Mulhouse)

Les clubs de natation et de water polo peuvent participer à ces tournois. Les participants doivent être licenciés. Le club organisateur devra prévoir un goûter.

Chaque club peut présenter une équipe complète ou pas, voire quelques joueurs qui pourront se regrouper avec d'autres clubs.

#### **3) 14 - 15 ans (98/97 - minimes)**

Nous voudrions continuer cette année des journées de regroupement, un ou deux stages sur la région et la participation aux intercomités

- Regroupements de 14h à 17h30, toutes les 6 ou 8 semaines
- Participation aux Inter-comités zone Ouest. La sélection de cette équipe se fera lors des regroupements (ICO 15 : 16 octobre à Fleury, 20 novembre à Hérouville, 11 décembre à Cholet, 15 janvier à Rennes, 5 février à Vernouillet, 13 mai en Pays de Loire)

Les clubs de natation et de water polo peuvent participer à ces tournois. Les participants doivent être licenciés. Le club organisateur devra prévoir un goûter.

Chaque club peut présenter une équipe complète ou pas, voire quelques joueurs qui pourront se regrouper avec d'autres clubs.

#### **4) 16 - 17 ans (97/96 - cadets)**

Cette catégorie d'âge joue déjà normalement en surclassement dans les équipes régionales ou de N2 ou N3.

Nous avons prévu :

- 1 journée de sélection pour intégrer l'équipe régionale (date et lieu à définir)
- participation aux Inter-comités zone Ouest (ICO 17 : le 17 juin à Caen)

## **FORMATION**

### **Officiels A et B**

Une formation des officiels A et des séances de formation des officiels B seront organisées cette année. Un recyclage pour les officiels A aura lieu à Angers les 10 et 11 septembre et à Chartres les 24 et 25 septembre  
Toutes les informations et dossiers d'inscription seront en ligne sur le site régional (inscription auprès de l'ERFAN)

### **Entraîneurs et cadres**

Deux journées d'intervention de Gilles Madelenat auront lieu sans doute à Rennes les 5 et 6 novembre 2011

## **COUPE DU CENTRE**

En raison des évènements de l'an dernier, la coupe du centre est mise en suspens jusqu'à la décision finale de la commission disciplinaire.

## **SECTEUR FEMININ**

- Deux équipes seulement cette année en championnat féminin : Bourges qui évolue en N2 et l'équipe EURELIENNE (département 28) qui évolue en championnat de zone ouest.
- La région n'intervient pas dans ces deux organisations

## **LE CHAMPIONNAT REGIONAL**

- Ce championnat se disputera en deux phases : une phase Aller et une phase Retour
- Coût de l'engagement :  
Pour favoriser le temps de jeu des jeunes, il y aura cette année 3 possibilités d'engagement différents :
  - ⇒ Pour une équipe constituée exclusivement de jeunes de moins de 18 ans au 15/10/2011 = 800 € d'engagement
  - ⇒ Pour une équipe comportant 4 jeunes de moins de 20 ans au 15/10/2011, figurant sur chaque feuille de match et jouant au minimum ¼ temps sur toute la durée du match = 1 000 € engagement
  - ⇒ Autre cas = 1 300 € engagement
- A ces coûts, il faut ajouter la caution de 560 € qui reste la même que l'année précédente.
- Cette caution sera ristournée aux clubs ayant satisfait aux obligations d'arbitrage (en fonction du nombre de matchs arbitrés – il y a 8 matchs à arbitrer pour une restitution totale).
  - Les clubs engagés devront faire parvenir leur droit d'engagement au Comité régional avant le 10 octobre.
  - 7 équipes engagées sur 15 journées (du 16 octobre 2011 au 13 mai 2012) : Blois – Bonneval - Chartres – Fleury les Aubrais – Orléans – Saran – Vernouillet
  - Les classements s'effectueront par points attribués de la façon suivante :  
Match gagné : 3 points - Match nul : 1 point - Match perdu : 0 point Match perdu par forfait, abandon ou disqualification : -1 point  
Goal average 8-0 ou le score réel si la différence de points est supérieure au moment de l'abandon ou de la disqualification.
  - Si à l'issue du championnat, plusieurs clubs se trouvent à égalité de points, ils seront départagés par :
    - ⇒ Le résultat des matchs les ayant opposés
    - ⇒ Le goal average des matchs les ayant opposés
    - ⇒ Le goal average général
    - ⇒ La meilleure attaque.

- Les arbitres doivent envoyer leurs disponibilités à Tony POUILLIN.

- **TOUS LES JOUEURS DOIVENT ETRE LICENCIÉS POUR LEUR PREMIER MATCH**

- Pour les clubs engagés en division Nationale (BLOIS, CHARTRES et ORLEANS), et pour éviter toute nouvelle polémique sur ce sujet, la commission sportive se réserve le droit de définir les 7 joueurs brûlés en fonction des premières feuilles de match de la N3.

- En cas de manquement au respect de ne pas faire jouer les joueurs brûlés, le match sera perdu par pénalité.

- Les clubs doivent informer le Comité Régional et les clubs adverses en début de saison des horaires des matchs prévus chez eux. Par ailleurs, ils doivent le confirmer à l'équipe adverse et à l'arbitre au moins deux semaines avant la rencontre. En cas d'absence d'information de jour et horaire, les arbitres ne seront pas désignés. Les désignations apparaîtront sur le site régional du Comité.

- Après accord des 2 clubs, les matchs peuvent être inversés et reportés exceptionnellement à condition d'avoir l'accord du Comité Régional. **Les demandes doivent être faites à Elisabeth Klein au moins 15 jours avant la date du match.** En cas de non respect de ce règlement, le match sera perdu par pénalité pour le club demandeur.

- Les feuilles de matchs sont en téléchargement sur notre site régional.

- **Responsabilité du club organisateur**

Le club organisateur a la charge du service d'ordre ; il doit veiller à ce que l'arbitre et les officiels soient isolés du public.

Le club organisateur est responsable de l'organisation matérielle et doit s'assurer que le bassin répond aux prescriptions règlementaires (champ de jeu, buts, marquage des différentes lignes,...).

Il doit prévoir 2 chronométreurs et un secrétaire pour la table de marque (ces officiels devront être licenciés) et vérifier que celle-ci est pourvue de :

- ⇒ 1 feuille de match
- ⇒ 2 chronomètres
- ⇒ 1 corne de brume (30 s)
- ⇒ 1 sifflet (fin de période)
- ⇒ 1 jeu de drapeaux (1 blanc, 1 bleu et 1 rouge)
- ⇒ 1 tableau d'affichage du score
- ⇒ 1 tableau d'affichage des fautes graves

- Une personne licenciée de l'équipe adverse aura accès à la table de marque.

- Le résultat du match doit être communiqué dès le samedi soir ou dimanche à Elisabeth KLEIN (02 37 82 13 77 ou 06 03 96 05 22 ou [elisaklein@orange.fr](mailto:elisaklein@orange.fr)). Tout manquement sera pénalisé d'une amende de 10 €. Les résultats seront diffusés sur le site en début de semaine.

- L'arbitre désigné devra envoyer sous 3 jours la feuille de match et la nouvelle version de la feuille de frais à Elisabeth KLEIN pour validation. Cette feuille qui sert à la fois de désignation, de résultat, de commentaire et de remboursement devra être signée par l'équipe qui reçoit.

- Les EDA, EDS et cartons rouges devront faire l'objet d'un rapport écrit et détaillé de la part de l'arbitre.

- Si par décision de l'arbitre un match est arrêté ou s'il n'est pas joué pour une raison particulière, il appartient à la commission de prendre une décision sur la suite à donner.

- Tout joueur exclu définitivement sans remplacement sera automatiquement suspendu, pour 2 matchs sans préjudice des sanctions ultérieures qui pourront être appliquées. Il est rappelé qu'une EDA entraîne un avertissement et que le 2<sup>ème</sup> avertissement sur une même année civile donne automatiquement lieu à un match de suspension.

- L'arbitre est tenu de vérifier les licences des 2 équipes et des officiels de table dont les numéros doivent apparaître sur la feuille de match. Il vérifiera les surclassements ou les double-surclassements (application du règlement fédéral).

- La commission pourra déclarer match perdu par pénalité (-1 point) à l'équipe ayant fait jouer un non licencié et appliquer une amende de 100 €.

- Les matchs peuvent se dérouler le samedi soir ou dimanche après-midi suivant le choix de l'équipe recevante. Les matchs pourront être joués en semaine mais ne pourront être imposés aux visiteurs.

- Cette année, nous avons une demande de Fleury les Aubrais, qui engage une équipe exclusivement constituée de jeunes. Ils demandent à jouer le jeudi.
  - Bonneval est descendue en région après une saison en N3, ils joueront soit dans leur piscine de Bonneval, soit dans celle de Châteaudun.
- Forfait : Une équipe déclarant forfait pour un match, sera pénalisée d'une amende de 100€ si le forfait est signalé avant et de 200 € si le forfait n'a pas été déclaré. Un retard non prévu de plus de 30 minutes peut, à la demande de l'équipe adverse, entraîner un forfait qui sera étudié par la commission pour une décision à prendre.
- Match cassé : Dans le cas où un match serait cassé en raison d'une faute technique de table ou d'arbitrage, le match serait à rejouer à une date ultérieure.
- Réclamations : Toutes les réserves et réclamations signalées sur la feuille de match doivent être confirmées à la commission de Water Polo.
- Le club vainqueur pourra accéder au niveau supérieur (nationale III B zone Ouest) seulement si il a eu 4 jeunes de moins de 20 ans figurant sur les feuilles de match lors de toute la saison.
  - En cas de refus, le club suivant pourra être sollicité par la Commission pour une accession éventuelle.
- Le club vainqueur devra obligatoirement participer à la finale du Grand Ouest.

**BONNE SAISON A TOUS**